

Séance n° 1 pour les aidants naturels :

Introduction à la cybersécurité



Animatrices du webinaire

Sarah Southey, M. Serv. Soc., travailleuse sociale inscrite

Nicole Lisi, B. A., étudiante en M. Serv. Soc.

Katie Sedej, autoreprésentante



La question d'aujourd'hui :

Quels sont les enjeux et comment pouvez-vous établir des mesures de protection?



Contenu

- ❑ L'importance de la cybersécurité
- ❑ Les paramètres de sécurité pour les familles
- ❑ Trouver des solutions à des problèmes en ligne
- ❑ Créer une entente
- ❑ Connaitre ses droits
- ❑ Les normes des médias sociaux
- ❑ Des exemples vécus et une liste de plateformes en ligne populaires



L'importance de la cybersécurité

- La sécurité en ligne est essentielle à la réduction des risques pour les adolescents.
- Il y a de nombreuses préoccupations relatives à la socialité virtuelle, à la formation de l'identité, au développement des relations, à une exposition potentielle à du contenu risqué et à une augmentation du comportement agressif en ligne.
- Il y a plusieurs risques comme un contenu inapproprié (sexuel ou de harcèlement), des contacts non souhaités, la divulgation des renseignements personnels, un partage de données et de fichiers personnels, les virus, les logiciels espions et l'hameçonnage.



L'importance de la cybersécurité

- L'Internet masque les signaux d'une interaction positive ou négative : il est difficile de savoir si une personne fait preuve d'honnêteté en lien avec l'information partagée et ses intentions.
- Il est primordial de savoir ce qu'il faut faire pour se protéger dans le but d'éviter de telles situations et la façon de les gérer, au besoin.
- La sécurité en ligne protège les utilisateurs non seulement des contacts (inconnus et prédateurs), du contenu (inapproprié et des virus), mais aussi des risques liés au comportement (intimider et être intimidé).



Les plateformes de médias sociaux

Activité en ligne à risque



Yubo

Conversation de groupe de plus de cinq personnes

Conversation de groupe avec des inconnus

Snapchat

Discord

Twitch

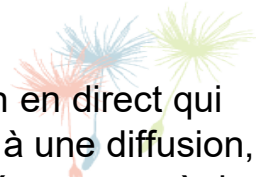
Conversation de groupe avec seulement quelques personnes

Conversation de groupe avec des personnes connues

Instagram

Activité en ligne sécuritaire

- **Snapchat** permet d'envoyer des photos et des vidéos à des personnes qui font partie de sa propre liste d'amis. Il est également possible de clavarder et de publier des histoires, lesquelles peuvent être publiques ou privées selon les paramètres de confidentialité.
- **Instagram** permet de clavarder, d'être en diffusion directe et de publier des photos et des vidéos sur lesquelles les gens font des commentaires et des « j'aime ». Les utilisateurs s'abonnent aux comptes des autres.
- **Twitch** permet une diffusion en direct : il est possible de regarder des gens jouer à des jeux en simultané. Les utilisateurs peuvent clavarder avec les autres téléspectateurs.
- **Yubo** est une application de diffusion en direct qui permet aux utilisateurs de se joindre à une diffusion, peu importe où ils sont. Elle est considérée comme à risque.



Des mesures pour des pratiques sécuritaires en ligne

- Entente mutuelle des sites à utiliser
- Gestion du temps d'écran en ligne (les minuteurs visuels sont souvent utiles.)
- Entente portant sur la navigation en ligne dans un espace commun
- Ententes au sujet du monde virtuel
- Entente mutuelle des applications de surveillance
- Plan comprenant la façon d'obtenir de l'aide au besoin



Des applications pour des pratiques sécuritaires en ligne

Il est primordial que toute application utilisée respecte l'entente entre l'adolescent et le parent ou l'aidant naturel.

Des applications permettent d'assurer un suivi du temps d'écran en ligne, mais aussi de contrôler l'accès, limité ou sans restriction, au contenu.

Comprendre le comportement en ligne de son adolescent peut être utile pour le parent, mais obtenir toutes ces données demande aussi beaucoup de temps.

Voici quelques applications recommandées :

Qustodio : <https://www.qustodio.com/fr/>

Kid Inspector : <https://kidinspector.com/fr/desktop-features>

Kid Logger (pas entièrement en français) : <https://kidlogger.net/>

Spyrix : <https://www.spyrix.com/fr/spyrix-personal-monitor.php>



Les questions à poser en résolution de problèmes en ligne

- Parler au préalable des plateformes Internet utilisées et de leurs méthodes de communication.
- Comment est-ce que les personnes interagissent sur cette plateforme? (par exemple, en diffusion en direct par vidéo ou par clavardage, par des commentaires, des messages, des SMS, etc.)
- Qui sont les personnes qui interagissent sur cette plateforme? (Il est important de bien noter la différence entre les célébrités des médias sociaux, les connaissances et les amis en ligne et réels.)
- Quel type d'information est-il approprié de partager?
- Quelles mesures additionnelles peuvent être utilisées afin d'assurer la sécurité?



Connaitre ses droits

- Quelles sont les lois provinciales et territoriales concernant la confidentialité et la sécurité en ligne? Il faut réfléchir aux comportements virtuels : respectent-ils le Code criminel (harcèlement, agression, vol d'identité, etc.)? Ces lois s'appliquent également aux plateformes en ligne.
- Il est important de signaler tout incident d'inconduite, de harcèlement, etc. au poste de police local. La police décidera si une enquête est justifiée.
- www.cybertip.ca est dirigé par le Centre canadien de protection de l'enfance et est la centrale de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet.



Connaitre ses droits

- <https://cyber.gc.ca/fr/cyberincidents> : Le gouvernement du Canada fournit plusieurs sources qui permettent de signaler tout incident associé à la cybercriminalité.
- Les plateformes virtuelles, surtout celles des médias sociaux, ont des codes de conduite et des politiques en place en matière de confidentialité et de signalement, qui permettent aux utilisateurs de signaler tout contenu inapproprié ou harcèlement et de bloquer des utilisateurs.
 - Elles offrent un éventail de paramètres de confidentialité aux utilisateurs. Par exemple, il est possible de choisir la visibilité de son contenu en ligne et qui est en mesure de communiquer directement avec soi.



Des questions?



Ressources supplémentaires :

Présentation de la Positive Behaviour Support Corporation (en anglais) :

<https://www.cigna.com/static/www-cigna-com/docs/individuals-families/october-autism-seminar-handout.pdf>

La sécurité sur Internet pour les adolescents ayant un TSA (en anglais) :

<https://csesa.fpg.unc.edu/sites/csesa.fpg.unc.edu/files/Internet%20Safety%20for%20Adolescents%20with%20Autism.pdf>

NetLingo (en anglais) : <http://www.netlingo.com>

Pourquoi la sécurité sur Internet pour les enfants est-elle si importante? (en anglais) :

<https://www.besafe-online.co.uk/wp-content/uploads/2012/05/Internet-Safety-V-Imp.pdf>

La sécurité en ligne : planification et prévention pour les adolescents ayant un TSA (en anglais) : <https://www.cigna.com/static/www-cigna-com/docs/individuals-families/october-autism-seminar-handout.pdf>



Ressources en français :

- Centre canadien pour la cybersécurité :
<https://www.cyber.gc.ca/fr/>
- La cybersécurité : https://carrefour-education.gc.ca/guides_thematiques/la_cybersecurite
- Information sur la cyberintimidation :
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/ntnl-scr/cbr-scr/cbrblng/index-fr.aspx>



Séances à venir

- ❑ Séance n° 2 : Parler de la cybersécurité avec vos adolescents et effectuer des suivis
- ❑ Séance n° 3 : La sécurité technique en ligne pour les adolescents : les choses à faire et à éviter
- ❑ Séance n° 4 : Interactions positives et sécurité psychologique pour les adolescents — « apprendre à lire l'air »

INSCRIVEZ-VOUS ICI : <http://bit.ly/Webinar-Cyber-Safety>



Coordonnées

Sarah Southey, M. Serv. Soc., travailleuse sociale inscrite

sarah.southey@redpathcentre.ca

www.sarahsouthey.com



Références :

Pendergast, D., Beavis, C., Muspratt, S. et Thompson, R. (2013). Being safe online: Exploring the perceived importance and ease of undertaking tasks associated with managing online safety. *Australian Journal of Middle Schooling*, 13(2), 20-33.



Merci

